



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2014**  
**COMPTE-RENDU**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 18 - Votants : 21

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

**Date de convocation** : 11 décembre 2014

**Etaient présents** : Mmes Isabelle BASTID - Karine COUTURE - Joëlle DURET - Chantal HENRY  
Caroline LAMOUILLE – Elodie MARECHAL – Odile PETIT - Sylvie ROUX

Mrs Henri CHAUMONTET - Jean-Pierre BOIS – Maurice DEMOLIS – Stéphane DEVILLE-CAVELLIN  
(arrivé à 20H17 pour la question n° 1) - Dominique GOLLIET (arrivé à 20H17 pour la question n° 1)  
Arnaud HEURTAULT - Dominique LOMBARD - Samuel PACCARD - Christophe SIBILLE  
Philippe SIMONNET

**Etaient excusés** : Mmes Aude NYCOLLIN - Bernadette PERRISSIN-FABERT - Sylvie REMILLON  
Monsieur Hubert PATOUIILLER

**Etait absent** : Monsieur Antoine BORDILLON

**Pouvoirs** : 3

Monsieur Hubert PATOUIILLER a donné pouvoir à Monsieur Philippe SIMONNET  
Madame Bernadette PERRISSIN-FABERT a donné pouvoir à Madame Chantal HENRY  
Madame Sylvie REMILLON a donné pouvoir à Madame Elodie MARECHAL

**Secrétaire de séance** : Madame Chantal HENRY

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal de porter à l'ordre du jour une question supplémentaire : **Commande publique – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité : approbation.**

Après accord de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, la question est ajoutée en question n°11.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance publique du 24 novembre 2014**
- 2) **Commande publique - Aménagement du hall d'accueil de la mairie avec accessibilité PMR : approbation du dossier de consultation et mise en dévolution**
- 3) **Commande Publique - Programme d'électrification 2012 mise en souterrain HTA/BTA Chemin des Sœurs/Chef-Lieu : approbation du décompte définitif et du financement**
- 4) **Finances - Budget 2014 : Vote de la décision modificative n°3**
- 5) **Finances - Vote des tarifs municipaux 2015**
- 6) **Finances - Modification du règlement de mise à disposition des locaux et des tarifs de l'Espace d'animation : approbation**
- 7) **Finances – Création d'un marché et fixation des droits de place**
- 8) **Finances – Taxe locale d'équipement : demande de remise de pénalités pour retard de paiement**
- 9) **Finances - Projet de territoire « Plateau des Bornes » : actions à mener**
- 10) **Enseignement - Désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège du Parmelan de Groisy**
- 11) **Commande publique – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité : approbation**
- 12) **Information au Conseil Municipal :**
  - **Lancement de Consultation : Aménagement du cimetière**
- 13) **Questions diverses**

## 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2014

Le procès verbal de cette séance est adopté sans observation.

## 2) COMMANDE PUBLIQUE – AMENAGEMENT DU HALL D'ACCUEIL DE LA MAIRIE AVEC ACCESSIBILITE PMR : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET MISE EN DEVOLUTION (DEL n°2014-100)

Par délibération n°2014-048 du 12 mai 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet présenté pour l'aménagement du hall d'accueil de la mairie avec accessibilité PMR.

Afin de répondre aux besoins des usagers, et dans le cadre de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, le bâtiment accueillant la Mairie de Groisy doit faire l'objet de travaux permettant la mise aux normes de l'infrastructure.

Ces travaux consisteront :

- en la mise en conformité PMR du hall et du bureau d'accueil, des accès, des circulations, des toilettes publiques ;
- la façade fait l'objet de plusieurs modifications mineures dont la création d'un sas d'accueil vitré et l'intégration de WC public accessible en façade. Modification également des tableaux d'affichage ;
- le projet est complété par un réaménagement des abords immédiats de l'accès aux services de la Mairie par la réalisation d'une rampe <4% et une réorganisation des stationnements PMR.

A cet effet, le Conseil Municipal est informé qu'il convient de lancer un marché en procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Le Maître d'œuvre a élaboré le dossier de consultation et le montant des travaux est estimé à 206 000 €.

Selon l'estimation des travaux, la consultation sera lancée selon les conditions suivantes :

- Critères de jugement de l'offre : 50% pour la valeur technique et 50% pour le prix
- Durée de consultation : 22 décembre 2014 – 21 janvier 2015
- Délai d'exécution : 4 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le programme de travaux susvisé,
- d'autoriser le Maire à procéder à la dévolution de ces derniers, consultation selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

*Information complémentaire : le Maire rappelle que les locaux de la Mairie (ERP Type W5) sont situés dans un bâtiment qui était à l'origine une école construite début des années 60. Aussi, la configuration de ces locaux ne permet pas de garantir un accueil conforme, pratique, convivial et lisible pour la population. L'enchaînement de portes pour accéder aux services de la mairie, l'absence d'une salle d'accueil pour la confidentialité des informations, le manque d'isolation thermique dans le couloir actuel et l'étroitesse des accès notamment, sont autant de contraintes au bon accueil des administrés.*

Le Maire indique également que 2 subventions ont été demandées :

77 000 € (fonds départemental pour le développement des territoires) commission d'attribution au CG le 15 décembre.

67 300 € (dotation d'équipement territoires ruraux) commission d'attribution en Préfecture début 2015.

## 3) COMMANDE PUBLIQUE - PROGRAMME D'ELECTRIFICATION 2012 MISE EN SOUTERRAIN HTA/BTA CHEMIN DES SŒURS/CHEF-LIEU : APPROBATION DU DECOMPTE DEFINITIF ET DU FINANCEMENT (DEL n°2014-101)

Ces travaux, adoptés par délibération du Conseil Municipal n°2011-074 du 24 octobre 2011, correspondent à la mise en souterrain HTA/BTA Chemin des Sœurs/Chef-Lieu.

Le montant total s'élève à la somme de 275 708,36 € HT, soit 329 747,20 € TTC.

Le financement de cet ouvrage est assuré comme suit :

- subvention (50% du montant HT) + récupération de TVA : 191 893,02 €
- participation de la Commune : 137 854,18 €

|       |                  |
|-------|------------------|
| Total | 329 747,20 € TTC |
|-------|------------------|

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le décompte définitif des travaux sur réseau électrique, programme subventionné 2012 pour un montant de 329 747,20 € TTC,
- le versement au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel du montant de la participation de la Commune de 137 854,18 € sur ses fonds propres,
- de prévoir les crédits budgétaires par décision modificative.

#### 4) FINANCES – BUDGET 2014 : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 (DEL n°2014-102)

La commission municipale « Finances » a procédé, dans sa séance du 8 décembre 2014, à l'étude des dépenses et recettes engagées sur l'exercice 2014. Certaines prévisions budgétaires doivent être modifiées.

A cet effet, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre la décision modificative n°3 suivante :

| Chapitre | Recettes de fonctionnement                     | Montant        |
|----------|------------------------------------------------|----------------|
| CH 013   | Atténuations de charges                        | 6 400          |
| CH 73    | Impôts et taxes                                | 77 300         |
| CH74     | Dotations et participations                    | 66 300         |
| CH75     | Autres produits de gestion courante            | 6 000          |
| CH042    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8 500          |
| CH 77    | Produits exceptionnels                         | 8 800          |
|          | <b>TOTAL</b>                                   | <b>173 300</b> |

| Chapitre | Dépenses de fonctionnement                     | Montant        |
|----------|------------------------------------------------|----------------|
| CH 011   | Charges à caractère général                    | -11 600        |
| CH 012   | Charges de Personnel et frais assimilés        | 7 600          |
| CH014    | Atténuation de produits                        | 4 300          |
| CH65     | Autres charges de gestion courante             | -1 500         |
| CH042    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 200          |
| 023      | Virement à la section d'investissement         | 173 300        |
|          | <b>TOTAL</b>                                   | <b>173 300</b> |

| Chapitre | Recettes d'investissement                      | Montant        |
|----------|------------------------------------------------|----------------|
| CH10     | Dotations, fonds divers et réserves            | 0              |
| CH13     | Subventions d'investissement                   | 72 500         |
| 021      | Virement de la section de fonctionnement       | 173 300        |
| CH040    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 200          |
|          | <b>TOTAL</b>                                   | <b>247 000</b> |

| Chapitre | Dépenses d'investissement                      | Montant        |
|----------|------------------------------------------------|----------------|
| CH204    | Subventions d'équipement versées               | 147 500        |
| CH21     | Immobilisations corporelles                    | -19 600        |
| CH23     | Immobilisations en cours                       | 110 600        |
| CH040    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8 500          |
|          | <b>TOTAL</b>                                   | <b>247 000</b> |

Au vu de l'exposé, les membres présents et représentés du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative présentée.

A titre informatif, la décision modificative est présentée ci-dessous par articles.

| Chapitre et comptes | Recettes de fonctionnement                               | Montant        |
|---------------------|----------------------------------------------------------|----------------|
| <b>CH 013</b>       |                                                          |                |
| C/6419              | Remboursement sur rémunération du personnel              | 6 400          |
|                     |                                                          |                |
| <b>CH 73</b>        |                                                          |                |
| c/73111             | Contributions directes TH TF                             | 14 000         |
| C/7351              | Taxe sur l'électricité                                   | 5 900          |
| C/7381              | Taxe additionnelle aux droits de mutation                | 400            |
| c/7388              | Taxe forfaitaire sur terrains nus devenus constructibles | 57 000         |
|                     |                                                          |                |
| <b>CH74</b>         |                                                          |                |
| c/7411              | Dotation forfaitaire                                     | 8 500          |
| c/74121             | Dotation de solidarité rurale                            | 4 000          |
| c/74718             | Participation de l'Etat                                  | 4 600          |
| c/7473              | Participation du Département                             | 500            |
| c/7478              | Participation FIPHFP                                     | 1 000          |
| c/748314            | Dotation compensation spécifique TP                      | 5 200          |
| c/74834             | Dotation compensation sur exonération TF                 | 1 500          |
| c/74835             | Dotation compensation sur exonération TH                 | -1 000         |
| c/7488              | Autres attributions et participations                    | 42 000         |
|                     |                                                          |                |
| <b>CH75</b>         |                                                          |                |
| C/752               | Revenus des immeubles                                    | 6 000          |
|                     |                                                          |                |
| <b>CH042</b>        |                                                          |                |
| C/722               | Travaux en régie                                         | 8 500          |
|                     |                                                          |                |
| <b>CH 77</b>        |                                                          |                |
| c/773               | Mandats annulés sur exercices antérieurs                 | 600            |
| c/774               | Subventions exceptionnelles                              | 200            |
| C/7788              | Produits exceptionnels                                   | 8 000          |
|                     | <b>TOTAL</b>                                             | <b>173 300</b> |
|                     |                                                          |                |
| Chapitre et comptes | Dépenses de fonctionnement                               | Montant        |
| <b>CH 011</b>       |                                                          |                |
| c/6042              | Achat prestations de services                            | 5 500          |
| c/60612             | Electricité                                              | - 23 600       |
| c/60631             | Fournitures d'entretien                                  | 3 000          |
| c/60632             | Fourniture de petits équipements                         | 6 000          |
| c/6064              | Fournitures administratives                              | 700            |
| c/6067              | Fournitures scolaires                                    | 3 000          |
| c/61521             | Entretien terrain                                        | 600            |
| C/61523             | Entretien voirie et réseaux                              | -17 000        |
| c/61551             | Entretien matériel roulant                               | 2 400          |
| c/61558             | Entretien autres biens mobiliers                         | 1 600          |
| c/6156              | Contrat maintenance                                      | 4 500          |

|               |                                                                   |                |
|---------------|-------------------------------------------------------------------|----------------|
| c/6226        | Honoraires                                                        | -3 300         |
| c/6227        | Frais d'actes et contentieux                                      | -2 000         |
| c/6236        | Catalogues et imprimés                                            | -2 000         |
| c/6257        | Réceptions                                                        | 1 500          |
| c/6262        | Frais de télécommunications                                       | 1 500          |
| c/6283        | Frais de nettoyage                                                | 6 000          |
|               |                                                                   |                |
| <b>CH 012</b> |                                                                   |                |
| C/6218        | Autre personnel extérieur (réforme rythmes scolaires)             | 7 600          |
| c/6411        | Personnel titulaire                                               | -15 000        |
| c/6413        | Personnel non titulaire                                           | 15 000         |
| c/6451        | Cotisation URSSAF                                                 | 600            |
| C/6453        | Cotisations caisse de retraite                                    | -600           |
| c/6454        | Cotisation ASSEDIC                                                | 300            |
| C/6475        | Médecine du travail                                               | -300           |
|               |                                                                   |                |
| <b>CH014</b>  |                                                                   |                |
| C/73925       | Reversement fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) | 4 300          |
|               |                                                                   |                |
| <b>CH65</b>   |                                                                   |                |
| c/6531        | Indemnités élus                                                   | -3 000         |
| c/6534        | Cotisation SS part patronale indemnité élu RG                     | 700            |
| c/6535        | Formation élus                                                    | 300            |
| c/6541        | Créances admises en non-valeur                                    | 500            |
|               |                                                                   |                |
| <b>CH042</b>  |                                                                   |                |
| C/6811        | Dotations aux amortissements                                      | 1 200          |
|               |                                                                   |                |
| <b>023</b>    |                                                                   |                |
| 023           | Virement à la section d'investissement                            | 173 300        |
|               | <b>TOTAL</b>                                                      | <b>173 300</b> |

| Chapitre et comptes | Recettes d'investissement                | Montant        |
|---------------------|------------------------------------------|----------------|
| <b>CH10</b>         |                                          |                |
| c/10223             | TLE (taxe locale d'équipement)           | -20 000        |
| c/10226             | TA (Taxe d'aménagement)                  | 20 000         |
|                     |                                          |                |
| <b>CH13</b>         |                                          |                |
| c/1323              | Subvention du Département (FDDT)         | 72 500         |
|                     |                                          |                |
| <b>021</b>          |                                          |                |
| 021                 | Virement de la section de fonctionnement | 173 300        |
|                     |                                          |                |
| <b>CH040</b>        |                                          |                |
| C/2802              | Amortissement frais d'études urbanisme   | 1 200          |
|                     |                                          |                |
|                     | <b>TOTAL</b>                             | <b>247 000</b> |

| Chapitre et comptes | Dépenses d'investissement                          | Montant        |
|---------------------|----------------------------------------------------|----------------|
| <b>CH204</b>        |                                                    |                |
| c/2041582           | Subvention équipement versée à d'autres organismes | 147 500        |
|                     |                                                    |                |
| <b>CH21</b>         |                                                    |                |
| c/21578             | Autre matériel et outillage voirie                 | -20 000        |
| c/2158              | Matériel et outillages techniques                  | 400            |
|                     |                                                    |                |
| <b>CH23</b>         |                                                    |                |
| C/2312              | Aménagement de terrain                             | 45 000         |
| C/2315              | Travaux en cours sur réseaux et voirie             | 65 600         |
|                     |                                                    |                |
| <b>CH040</b>        | Travaux en régie                                   |                |
| c/21312             | Création jardin du souvenir                        | 5 000          |
| c/21312             | Création bac à sable école maternelle              | 800            |
| c/2151              | Réseau eaux pluviales chemin des crêtes            | 2 700          |
|                     |                                                    |                |
| <b>TOTAL</b>        |                                                    | <b>247 000</b> |

## 5) FINANCES – VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2015 (DEL n°2014-103)

Après avoir procédé à l'étude des tarifs et redevances dans sa séance du 8 décembre 2014, la commission municipale « Finances » propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs municipaux en 2015 de la manière suivante :

- Taxi : droit de stationnement annuel : 100 €
- Concession cimetière (30 ans)
  - Place simple : 300 €
  - Place double : 600 €
- Alvéole columbarium (15 ans) : 466 €
- Alvéole columbarium (renouvellement 15 ans) : 233 €
- Photocopies :
  - Format A4 : 0,20 euros      A4 recto-verso : 0,30 euros
  - Format A3 : 0,30 euros      A3 recto-verso : 0,50 euros
  - gratuité pour les associations
- Télécopie: 2 euros la page
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) :
  - le prix des reproductions demandées sera calculé d'après facturation de l'éditeur
- Liste électorale : 0,10 euros la page
  - Etiquettes : 0,40 euros la feuille
- Emplacement et stationnement :
  - Cirque : (maximum 3 jours) : 5 euros par jour et par véhicule immatriculé  
10 euros par jour forfait eau et électricité  
Caution 300 €
  - Camion magasin : 30 € par tranche de 4 heures
  - Camion ambulant « snack » : Abonnement annuel : 100 €  
Occasionnel : 4 €
- Participation du gardien de l'Espace d'Animation : 128 €/mois  
aux frais de chauffage, d'eau et d'électricité
- Redevance d'occupation du domaine public (jardins familiaux) : 45 €/an
- Abonnement bibliothèque :
  - Adultes : 4 €
  - Enfants et jeunes de – 16 ans : 2€ (gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)

Au vu de l'exposé du Maire, les membres présents et représentés du Conseil Municipal approuvent à 20 voix Pour et 1 Contre (Caroline LAMOUILLE pour les tarifs des concessions – motif : augmentation trop élevée).

**6) FINANCES – MODIFICATION DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DES TARIFS DE L'ESPACE D'ANIMATION : APPROBATION  
(DEL n°2014-104)**

Par délibération n°2011-081 du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a, d'une part, modifié les tarifs de location de l'Espace d'Animation et, d'autre part, approuvé le règlement de mise à disposition et la convention d'utilisation des locaux.

Compte tenu d'un accroissement des charges d'entretien de la salle d'animation, la commission municipale « Vie Associative – Animation - Culture », dans sa séance du 2 décembre 2014, a validé l'augmentation des tarifs de location pour les habitants de la Commune et de la CCPF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'augmentation serait de 10% pour les réservations communales et 20% pour les réservations territoire CCPF.

Proposition validée également par la Commission « Finances » lors de sa séance du 8 décembre 2014.

Dominique LOMBARD, Maire-Adjoint délégué à la Vie Associative, présente en séance publique les nouveaux tarifs ainsi que les articles 4.1, 5 et 9 du règlement de mise à disposition qui sont modifiés ; les autres articles restent inchangés.

Pour 2015, beaucoup de réservations sont déjà enregistrées et les arrhes encaissés. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal une clause particulière pour les contrats de location signés en 2014 qui indiquerait que le solde sera acquitté en 2015 au tarif non revalorisé.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver les modifications du règlement de mise à disposition (joint en annexe),
- d'adopter les nouveaux tarifs à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- de valider le maintien des tarifs 2014 pour les dossiers de réservations enregistrés en 2014.

**7) FINANCES – CREATION D'UN MARCHÉ ET FIXATION DES DROITS DE PLACE  
(DEL n°2014-105)**

Le Maire rappelle que le mardi matin sur la commune de Groisy, des commerces ambulants s'installent sur la place de la Gare.

Jusqu'à ce jour, seule une autorisation de stationnement sur le domaine public est donnée aux commerçants et aucun droit de place n'est perçu.

Aujourd'hui, on constate que certains commerçants ambulants s'installent sans autorisation de la municipalité et de ce fait, leur qualité de commerçant ambulant n'est pas vérifiée.

Afin d'y remédier, il conviendrait :

- de prendre une délibération pour créer un marché communal,
- d'adopter un règlement,
- de fixer les droits de place.

La commission « Finances » a validé dans sa séance du 8 décembre ce principe et propose de fixer les tarifs comme suit :

- Abonnement annuel : 100 €
- Occasionnel : par matinée 4 €

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil Municipal décident à 20 voix Pour et 1 Abstention (Christophe SIBILLE) :

- de créer un marché communal,
- de fixer les droits de place comme suit : Abonnement annuel : 100 € et Occasionnel : 4 €,
- d'autoriser le Maire à prendre un arrêté portant règlement général du marché.

**8) FINANCES – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : DEMANDE DE REMISE DE PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT  
(DEL n°2014-106)**

En application de l'article L251.4 du livre des procédures fiscales ainsi que du décret n°96-628 du 15 juillet 1996, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées, à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur le Trésorier Principal de Rumilly-Alby a transmis en Mairie, pour décision, une demande de remise des pénalités qui lui a été adressée le 30 octobre 2014 par le titulaire du permis de construire n°13706 X 0013 délivré le 24 novembre 2006 et un permis modificatif le 3 mai 2007.

Le Trésorier de Rumilly-Alby a donné un avis favorable.

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder la remise de pénalité au titulaire du permis de construire susvisé.

**9) FINANCES - PROJET DE TERRITOIRE « PLATEAU DES BORNES » : ACTIONS A MENER  
(DEL n°2014-107)**

Par délibération n°2012-036 du 23 juillet 2012, le Conseil Municipal a validé la charte de protection et de mise en valeur du Plateau des Bornes avec 10 autres communes concernées par ce territoire.

Par délibération n°2013-033 du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé la convention partenariale à intervenir avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS) pour la réalisation d'études préalables à la signature d'un contrat territorial avec le Conseil Général.

Plusieurs axes de travail ont été définis :

Axe 1 Préservation des espaces naturels remarquables

Axe 2 Maintien des paysages et de la nature ordinaire

Axe 3 Valorisation du patrimoine naturel

En 2013 et 2014 un diagnostic du plateau des Bornes sous l'angle environnementale, incluant les pratiques de loisirs et touristiques existantes, ainsi que des animations scolaires, ont été réalisées et financées en partie par les communes. Ce diagnostic, ainsi que les réunions de comités de pilotage associant les acteurs du plateau, ont permis de définir un programme d'actions de préservation et de valorisation du plateau.

La Commission « Environnement » propose de retenir les actions suivantes :

Pour 2015-2016 :

- Gestion des marais de source des Nants Durant et de l'étang du Marquis (zones humides)
- Poursuite de l'enquête participative corridors
- Animation scolaire Môm'en Nature
- Sortie découverte sur le patrimoine naturel et culturel
- Organisation annuelle d'une Journée des marais du Plateau des Bornes
- Fonctionnement administratif et suivi technique du projet

A compter de 2017 :

- Poursuivre la gestion des Marais de l'Etang, Les Crêts Blanc, Les Danfires, à la fin du plan de gestion en cours
- Réalisation d'un support itinérant de découverte du Plateau des Bornes
- Réalisation d'un livret découverte du Plateau des Bornes
- Réflexion sur une gestion concertée de la fréquentation du plateau (Elaboration d'un plan de circulation)

Jean-Pierre BOIS, Maire-Adjoint délégué à l'environnement explique que les premières actions vont être lancées en 2015-2016 et sont en partie financées par le Conseil Général et l'Agence de l'eau.

Karine COUTURE, Conseillère municipale présente le budget prévisionnel de cette première tranche d'opérations 2015-2016.

Chaque axe comporte 2 types d'actions :

Actions Individuelles (coûts résiduels après subventions déduites à charge de la commune concernée)

Actions Transverses (coûts résiduels après subventions déduites répartis entre les communes participantes via une clé de répartition (cette clé est fonction de la population).

| Opération retenue par la commune                                                                 | Coût prévisionnel total 2015-2016 (pour l'ensemble des communes engagées) | Aide Conseil Général | Aide de l'Agence de l'eau | Part de la commune (coût résiduel, subventions déduites et après clé de répartition) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Action individuelle<br>Gestion des marais des sources des Nants Durant, et de l'étang du Marquis | 6 355 €                                                                   | 1 907 €              | 2 682 €                   | 1 766 €                                                                              |
| Action transverse<br>Poursuite de l'enquête participative corridors                              | 7 800 €                                                                   | 2 340 €              |                           | 2 204 €                                                                              |
| Action transverse<br>Animation scolaire Môm'en Nature                                            | 4 200 €                                                                   | 1 680 €              |                           | 2 520 €                                                                              |
| Action transverse<br>Sortie découverte sur le patrimoine naturel et culturel                     | 495 €                                                                     | 198 €                |                           | 81 €                                                                                 |
| Action transverse<br>Organisation annuelle d'une Journée des marais du Plateau des Bornes        | 11 192 €                                                                  | 4 157 €              | 2 238 €                   | 1 307 €                                                                              |
| Fonctionnement administratif et suivi technique du projet (réparti entre les communes engagées)  | 37 119 €                                                                  | 11 136 €             | 18 559 €                  | 1 784 €                                                                              |
| Total                                                                                            | 67 161 €                                                                  | 20 978 €             | 22 747 €                  | 9 662 €                                                                              |

D'autre part, comme pour les actions 2015-2016, il est proposé que soit confié au Syndicat Mixte du Salève, le portage administratif de ces dossiers, qui sera lui-même assisté techniquement par l'association Asters. Pour cela, la Commune doit signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Salève afin qu'il puisse mettre en œuvre ce programme pour le compte de la Commune. Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le SMS procédera aux demandes de subventions citées dans le tableau ci-dessus. La part d'autofinancement de la commune pour ces actions sera versée au SMS.

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider le programme d'actions à mener pour Groisy dans le cadre du projet plateau des Bornes (2015-2019) susvisé,
- d'accepter la réalisation des actions 2015-2016 de protection et de valorisation sur le plateau des Bornes, selon le budget présenté et pour un autofinancement de la commune s'élevant à 9 662 €,
- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Salève pour la mise en œuvre de ces actions, ainsi que les termes de la convention (jointe en annexe),
- d'autoriser le Syndicat Mixte du Salève à solliciter des aides financières pour la mise en œuvre de ce programme, ainsi que de demander le démarrage anticipé des actions aux financeurs afin de pouvoir les démarrer au plus tôt en 2015,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **10) ENSEIGNEMENT : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DU PARMELAN DE GROISY (DEL n°2014-108)**

Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 a fixé la composition du Conseil d'Administration (CA) des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

Par circulaire en date du 10 novembre 2014, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie précise les conditions de désignation des représentants des collectivités locales au sein des Conseils d'Administration des EPLÉ.

Le Maire rappelle que jusqu'à ce jour, la Commune avait 2 représentants au sein du CA du Collège du Parmelan.

La nouvelle réglementation stipule pour les collèges de plus de 600 élèves, le passage de trois à deux représentants des communes, siège de l'établissement, ou lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), un représentant de la commune et un représentant de l'EPCI.

Notre territoire ayant un EPCI, la CCPF, l'assemblée délibérante ne doit désigner qu'un représentant pour la commune.

Le Maire se porte candidat et il convient de valider sa candidature.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de désigner Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy, comme représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège du Parmelan.

*Pour information : la place de représentant qualifié désigné par la Principale du Collège sera proposée à Joëlle DURET.*

## **11) COMMANDE PUBLIQUE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE : APPROBATION (DEL n°2014-109)**

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement Européen concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi NOME du 07 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L. 337-9,

Vu la délibération du SIESS en date du 11 décembre 2014,

Considérant que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de services de Seyssel (SIESS).

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Groisy d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites dont les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés au 31 décembre 2015 (puissance souscrite supérieure à 36 kVA) ,

Considérant qu'en égard à son expérience et son expertise, le SIESS entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : - d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés (pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA) coordonné par le SIESS en application de sa délibération du 11 décembre et la participation de la commune de Groisy à ce groupement.

Article 2 : - la participation financière de la commune de Groisy sera fixée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 : - de donner mandat au SIESS pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès des fournisseurs historiques et/ou des gestionnaires de réseaux de distribution publique d'électricité.

Article 4 : - d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer l'acte d'adhésion au groupement de communes.

*Information complémentaire : La Commune est concernée par la nouvelle réglementation puisque qu'elle a souscrit des contrats « tarifs jaunes » sur plusieurs bâtiments publics, à savoir : Groupe scolaire, Espace d'animation et Vestiaires sportifs.*

## 12) INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL :

### • LANCEMENT DE CONSULTATION : AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière, le Conseil Municipal est informé qu'un marché en procédure adaptée va être lancé afin que les travaux puissent être réalisés sur l'exercice 2015.

La commission travaux a validé ce projet et Maurice DEMOLIS présente en séance publique le détail de l'opération, à savoir :

- l'aménagement d'un espace dédié pour la mise en place de 20 cavurnes dans l'espace cinéraire (terrassément, délimitation par bordures, cavurnes)
- l'aménagement d'un espace dédié à la pose de caveaux préfabriqués et à la mise à disposition de nouvelles concessions (terrassément, délimitation par bordures, fourniture et pose des caveaux)
- Déplacement d'un calvaire
- Aménagement de nouvelles allées en enrobés

Le coût estimatif des travaux s'élève à 60 000 euros HT et les critères de jugement retenus sont :

Valeur technique : 50 %

Prix : 50 %

La consultation se déroulera du 6 au 30 janvier 2015

## 13) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 22h45.

Le Maire,  
Henri CHAUMONTET

